

annexes  
et fiches techniques



# programme vvv/si

ville vie vacances / solidarité internationale >





# avertissement

Cette note technique a été élaborée pour servir d'outil pédagogique d'aide au montage de projet. Ce n'est pas un simple document administratif.

L'écriture de votre dossier doit permettre au comité de suivi, chargé de l'examiner, de se faire une idée précise de la qualité de la préparation, de l'implication des jeunes dans son élaboration, de la réalité du partenariat noué au sud, de la pertinence de la réalisation envisagée, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, enfin des suites envisagées au projet.

L'action de solidarité internationale est perçue comme un tout, chaque phase a son importance ; le voyage n'est pas le but premier, il est un moyen de réaliser un projet où l'échange a toute sa place, mais qui, parce que projet de solidarité internationale, doit avoir sa pertinence démontrée et sa pérennité assurée.

L'action doit être négociée avec le partenaire aussi bien avant, lors de sa préparation, pendant, lors de sa mise en œuvre, qu'après, lors du suivi, voire de sa continuité dans le temps. Cette négociation doit être le préalable à tout projet ultérieur, son contenu, ses modalités, ses exigences de part et d'autre doivent être précisés et faire l'objet d'un accord écrit.

La forme du dossier que vous allez préparer compte relativement peu ; le comité est davantage sensible à son contenu et à son degré de précision. Il s'agit donc pour vous d'expliquer le sens, les buts poursuivis et les attendus prévus.

Nous vous remercions d'accorder une attention particulière à la réalisation de ce dossier qui doit être une œuvre collective et vous permettre, dans certains cas, de vous poser des questions préalables essentielles. A cet égard le plan type proposé dans les annexes doit vous aider à n'en oublier aucune.

La description de l'action qui sera réalisée et de son contexte social et économique doit être tout particulièrement soignée.

Aucun projet dont l'utilité sociale, la pérennité dans le temps et la prise en charge par les partenaires du sud ne seront pas démontrées, ne donnera lieu à une subvention du ministère des Affaires étrangères.

- \*\* Cette fiche est à joindre obligatoirement sous cette forme au dossier, toutes les rubriques sont à remplir soigneusement

# fiche résumé et budget prévisionnel

pour une action devant se dérouler  
en France ou au Sud

## > association porteuse du projet :

nom, sigle :

adresse précise :

nom du responsable du projet :

tél. :

email :

date :

signature :

nom et fonction du ou des rédacteurs du dossier :

## > parrain : (association de Solidarité Internationale membre de l'un des 7 collectifs partenaires du ministère des Affaires étrangères)

nom, sigle :

nom du responsable :

adresse :

tél. :

email :

date :

signature :

## > partenaire du Sud :

nom :

sigle :

adresse :

email :

# budget prévisionnel

Détailler précisément chaque rubrique et indiquer impérativement le mode de calcul et les dépenses valorisées

mode  
de calcul  
(obligatoire)

dépenses  
(en euros)

## \* 1] Frais de préparation et de suivi

Encadrement en France

Préparation technique à l'action

Mission de préparation (à détailler)

Visas

nb x prix

Assurances

nb x prix

Vaccins

nb x prix

autre (à détailler)

total 1

## \* 2] Frais de transport

Déplacements en France (à détailler)

Train

nb x prix

Car

nb x prix

autre (à détailler)

Billets d'avion internationaux

nb x prix

total 2

## \* 3] Frais de l'action de solidarité internationale

Déplacements intérieurs (à détailler)

nb x prix

Matériaux et fournitures (outillage, mobilier, matériel d'animation, divers...)(à détailler) \*\*\*

Personnel local rémunéré (à détailler)

nb x prix

Frais de séjour

Nourriture

nb x jours x coût par jeune

Hébergement

nb x jours x coût par jeune

Divers et imprévus (à détailler)

total 3

## \* 4] Éducation au développement

(information, sensibilisation, restitution en France, formation aux outils de l'EAD)

(15% maximum du budget total de l'action)

total 4

sous total 3 et total 4

## \* 5] Frais administratifs

(5% maximum du budget total de l'action)

part conservée par le parrain (obligatoirement inférieure ou égale à 300€)

total 5

\*\*\* joindre obligatoirement les devis

total

NB : toute rubrique non justifiée ne sera pas prise en compte

# budget prévisionnel

Détailler précisément chaque rubrique et indiquer

impérativement le mode de calcul et les dépenses valorisées

recettes (en euros)

montant  
(obligatoire)

sollicités  
ou acquis  
à la date  
de dépôt du dossier

\* **1] Participation des jeunes (obligatoire)**

participation financière individuelle

auto financement du groupe

total 1

\* **2] Ressources privées**

de l'association porteuse du projet

participation financière et/ou

valorisation

du mécénat (entreprises, etc....)

autres (associations, fondations, etc....)

total 2

\* **3] Subventions publiques**

Collectivités territoriales

Communes

Conseil général

Conseil régional

autres (directions départementales Jeunesse et Sports,

ACSE , CAF...)

total 3

\* **4] Participation du partenaire local**

participation financière et/ou

valorisation

total 4

\* **5] Ministère des Affaires étrangères**

Indiquer la part conservée par le parrain qui

doit être inférieure ou égale à 300€

total 5

total

\*\* En complétant, merci de respecter la présentation de cette fiche.

# fiche résumé d'action

\* Intitulé de l'action :

---

---

---

\* Pays d'accueil :

pays et localisation exacte de l'intervention

---

\* Public :

---

Localité d'origine du groupe de jeunes

---

Collectivités locales et associations partenaires dans le pays d'origine

---

Nombre de jeunes (joindre la liste nominative)

---

tranches d'âge

Nombre de filles

Nombre de garçons

---

Nombre d'encadrants

---

Organisme(s) partenaire(s) (dans le pays d'accueil)

---

Objectifs et réalisations envisagées

---

---

Bénéficiaires du projet localement

---

---

Durée du séjour et dates

---

---

Coût total de l'action

---

---

Montant de la requête au Ministère

---

---

## > Description du projet : plan type imposé

**Ce plan reprend les éléments essentiels à l'instruction du projet par le Comité de Suivi. Il est à respecter obligatoirement. Ce plan type est avant tout un outil pédagogique mis à la disposition des jeunes et des associations, ce n'est pas un simple document administratif .**

Chaque groupe devra répondre de façon précise à toutes les questions posées. Ainsi les jeunes pourront, au fur et à mesure de la constitution de ce dossier, s'assurer de la bonne préparation de leur projet en vérifiant notamment que :

- > tous les éléments indispensables à sa réussite ainsi que toutes les hypothèses ont été évalués et pris en compte,
- > toutes les étapes ont été prévues et préparées,
- > tous les membres de l'équipe ont la même conception du projet et sont impliqués,
- > les porteurs du projet et les partenaires locaux ont la même conception et sont en accord avec le projet.

- \* Le dossier sera introduit par un texte rédigé et signé par le parrain indiquant les motifs de son parrainage et l'analyse argumentée qu'il fait du projet (points forts, points faibles).

# { plan-type pour un projet VVV/SI mené hors de France

Actions de solidarité internationale déjà réalisées par l'association ?

- > lieu
- > date
- > financement VVV/SI  oui  non

Si oui, joindre impérativement en annexe le compte rendu narratif et financier de cette action précédente.

Si non, joindre un résumé bilan d'une page maximum de l'action.

- \* 1] **Titre du projet :**

---

- \* 2] **Objet du projet (descriptif de l'action) : 10 lignes maximum**

---

- \* 3] **Localisation précise, dates prévues du séjour du groupe (joindre une carte détaillée)**

---



---



#### \* 4] L'association porteuse du projet

- 1) Présenter l'association porteuse du projet, décrire ses activités.
- 2) Quel a été son rôle dans l'élaboration du projet ? Comment l'association considère-t-elle son rôle par rapport aux jeunes et par rapport aux partenaires du Sud ?
- 3) Pourquoi l'association a-t-elle choisi de réaliser une action de solidarité internationale, qu'en attend-elle ?
- 4) Quelles sont les autres actions de solidarité internationale réalisées auparavant ?
- 5) Quels enseignements en ont été tirés ?
- 6) Qui a rédigé le projet, nom et qualité ?

#### \* 5] Les jeunes et les encadrants

##### Les jeunes

- 1) Quelle est la composition du groupe de jeunes ? liste à fournir impérativement
  - > nombre
  - > âge
  - > sexe
  - > situation sociale et professionnelle
- 2) Ont-ils déjà participé à une action de solidarité internationale ? De quel type ?
- 3) Quelle est leur connaissance des problématiques Nord-Sud ? Préciser.
- 4) Comment le groupe a-t-il été constitué ?
- 5) Quelles sont les modalités d'implication des jeunes dans le projet : en quoi sont-ils acteurs, quel a été leur rôle dans :
  - > l'élaboration du projet : les jeunes ont-ils participé à cette phase ? Si oui comment, si non pourquoi ?
  - > la préparation de l'action : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
  - > la réalisation de l'action sur place : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
  - > la phase de restitution au retour : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
- 6) Quelles sont leurs motivations et leurs attentes par rapport au projet ? (Joindre impérativement, pour chaque participant, une lettre dans laquelle il est invité à exprimer ses motivations).
- 7) Quelles actions préalables sont envisagées pour :
  - > l'inter connaissance et la cohésion du groupe ?
  - > la connaissance de l'action à réaliser, des partenaires locaux impliqués, des réalités sociales, politiques, culturelles du pays ?
  - > la formation technique éventuellement nécessaire ?

##### Les encadrants

- 1) Quel est l'encadrement prévu pour le groupe ?
  - > nombre d'encadrants prévus, rôle,
  - > âge,
  - > statut,
  - > expérience antérieure en encadrement, en solidarité internationale ?
  - > ont-ils suivi une formation initiale et /ou une formation spécifique à ce projet ?
- 2) Un encadrement local est-il envisagé ? Le présenter, quel sera son rôle ?



## \* 6] Le parrain et les autres partenaires en France

- 1) Qui a parrainé le projet, quel est son lien avec l'association porteuse du projet, quel a été son rôle précis dans l'action ?
- 2) Quels autres partenaires au Nord vous ont appuyé dans l'élaboration de ce projet ?
- 3) Quel a été leur rôle dans :
  - > l'élaboration du projet,
  - > dans sa réalisation,
  - > dans son suivi.
- 4) Quelle est leur participation financière, humaine ou matérielle au projet ?

## \* 7] Le partenaire local dans le pays d'accueil,

**La préparation du projet et le partenaire local : l'implication réelle du partenaire local est une exigence fondamentale du programme. Aucune action de solidarité internationale ne peut se concevoir sans un travail partenarial mené avec une association du Sud (formelle ou informelle) totalement investie tant dans la conception du projet, que dans sa réalisation et son suivi. Ce paragraphe devra être particulièrement précis et témoigner de cette exigence.**

- 1) Comment et par qui le projet a-t-il été élaboré en amont? Revenir sur l'historique du projet et décrire le processus d'élaboration et l'identification du projet
- 2) Présenter le partenaire du Sud impliqué dans le projet, comment a-t-il participé à l'élaboration du projet ? S'il y a plusieurs partenaires du Sud impliqués, présenter chacun d'entre-eux et leur rôle respectif.
- 3) Quels sont les modes relationnels entre l'association porteuse du projet et le partenaire du Sud impliqué ?
- 4) Les jeunes du village ou du quartier sont-ils impliqués dans cette action, de quelle façon ? Quelle sera la nature des relations entre les jeunes du village ou du quartier et les jeunes français ?

## \* 8] La réalisation de l'action

**Avertissement : ce paragraphe devra être particulièrement détaillé, les questions ne doivent pas être renseignées de façon succincte, les personnes en charge de l'instruction du dossier devront à sa lecture pouvoir se faire une opinion précise de la pertinence du projet, de son utilité, de sa pérennité.**

- 1) Décrire de façon précise l'action qui va être réalisée (matérielle ou immatérielle) : Quelle est la nature des travaux ou des actions à caractère culturel, sportif ou social qui vont être réalisés ? L'action sera-t-elle démarrée par le groupe de jeunes, poursuivie, finalisée ?
- 2) Comment le partenaire local est-il impliqué dans sa réalisation ? quelle est sa participation financière, matérielle ou humaine ?
- 3) L'action présentée fait-elle partie d'un projet global ? si oui, décrire ce projet global, indiquer le bilan qui en est fait. Dans quel contexte local (régional ou départemental et non national) social, politique culturel ou économique le projet s'inscrit-il ? Quelle est la pertinence du projet par rapport à ce contexte ? Quelle est l'utilité du projet par rapport aux besoins locaux ?
- 4) Quels seront les bénéficiaires du projet ?
- 5) Quelles sont les contraintes techniques éventuelles qui pèsent sur l'action ? Nécessite-t-elle l'achat de matériaux ou l'embauche de personnel local ?
- 6) Quelle est la pérennité du projet c'est-à-dire les conditions d'utilisation, d'entretien et de poursuite de l'action ?

7) Les autorités locales (municipalité, département, région, services déconcentrés ministériels de l'éducation, de la santé, ...) ont-elle été informées voire associées au projet ? Ont-elles donné leur accord au projet, se sont-elles engagées pour en aider la réalisation ou le suivi ?

8) Déroulement prévu de l'action : joindre un planning journalier précis

### \* 9] Les suites de l'action, la restitution

1) Quelles sont les modalités du suivi de l'action prévues avec le partenaire local ?

2) Quelles sont les suites prévues avec les partenaires locaux : une autre action est-elle d'ores et déjà prévue, quand et pourquoi

3) L'accueil en France des partenaires du Sud est-il envisagé ?

4) Comment est prévue la phase de bilan avec le groupe, à son retour ?

> Vis-à-vis des jeunes eux-mêmes

> Vis-à-vis des partenaires techniques et financiers

> Vis-à-vis des familles, du quartier, de la ville, des écoles ...

5) Quels sont les moyens techniques prévus pour cette phase : décrire précisément les actions retenues, les moyens techniques et/ou matériels nécessaires (films, expositions, photos...) et leur mode de diffusion prévu.

6) Quels sont les objectifs assignés à cette phase de restitution, qu'en attend l'association et qu'en attendent les jeunes ?

7) Une phase de bilan, restitution avec/par le groupe du Sud est-elle prévue ?

### \* 10] Budget Prévisionnel

En complément du budget en annexe 1a, présenter impérativement une description narrative du budget prévisionnel. Poste par poste, préciser et expliquer, si nécessaire, les éléments de références (devis, factures, informations contenues dans le dossier...) utilisés pour les calculs.

### \*\* Joindre obligatoirement à votre dossier narratif :

1 > la lettre d'accompagnement du parrain, remplaçant le parrainage dans son contexte,

2 > la fiche-résumé de l'action et le budget prévisionnel (annexe 1a) dans son intégralité et sous sa forme originale,

3 > la note d'engagement signée par le partenaire local (pour les projets se déroulant au Sud comme en France) (annexe 1c),

4 > la convention de parrainage signée (annexe 1d),

5 > la liste complète des jeunes du groupe avec leur âge, sexe, activité,

6 > le planning quotidien précis du séjour,

7 > les lettres où les jeunes expriment leurs motivations (1 lettre par jeune),

8 > les devis, factures, plans, autorisations émanant des autorités locales et des ministères concernés, ainsi que tout autre document qui concernent la réalisation de l'action,

9 > l'avis de la cellule départementale Ville, Vie, Vacances,

10 > le compte rendu narratif et financier de l'action qui aurait été précédemment cofinancée par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre du programme VVV/SI,

11 > pour les associations qui déposent un dossier pour la première fois, la copie de leur déclaration au Journal Officiel, leurs statuts et la composition de leur Bureau,

12 > l'attestation sur l'honneur (annexe 2d)

13 > un RIB complet de l'association qui parraine l'action.

## ➤ Description du projet : plan type imposé

**Ce plan reprend les éléments essentiels à l'instruction du projet par le Comité de Suivi. Il est à respecter obligatoirement. Ce plan type est avant tout un outil pédagogique mis à la disposition des jeunes et des associations, ce n'est pas un simple document administratif.**

Chaque groupe devra répondre de façon précise à toutes les questions posées. Ainsi les jeunes pourront, au fur et à mesure de la constitution de ce dossier, s'assurer de la bonne préparation de leur projet en vérifiant notamment que :

- tous les éléments indispensables à sa réussite ainsi que toutes les hypothèses ont été évalués et pris en compte,
- toutes les étapes ont été prévues et préparées,
- tous les membres de l'équipe ont la même conception du projet et sont impliqués,
- les porteurs du projet et les partenaires locaux ont la même conception et sont en accord avec le projet.

- \* Le dossier sera introduit par un texte rédigé et signé par le parrain indiquant les motifs de son parrainage et l'analyse argumentée qu'il fait du projet (points forts, points faibles).

# { plan-type pour un projet VVV/SI mené en France

Actions de solidarité internationale déjà réalisées par l'association ?

- lieu
- date
- financement VVV/SI  oui  non

Si oui, joindre impérativement en annexe le compte rendu narratif et financier de cette action précédente.

Si non, joindre un résumé bilan d'une page maximum de l'action.

- \* 1] **Titre du projet :**

---

- \* 2] **Objet du projet (descriptif de l'action) :** 10 lignes maximum

---

- \* 3] **localisation précise de l'action, dates prévues du séjour**

---



---



---

## \* 4] L'association porteuse du projet

- 1) Présenter l'association porteuse du projet, décrire ses activités
- 2) Quel a été son rôle dans l'élaboration du projet ? Comment l'association considèrera-t-elle son rôle par rapport aux jeunes et par rapport à ses partenaires du Sud ?
- 3) Pourquoi l'association a-t-elle choisi de réaliser une action avec accueil d'un groupe de jeunes du Sud, qu'en attend-elle ?
- 4) Quelles sont les autres actions d'échanges et/ou de solidarité internationale réalisées auparavant ?
- 5) Quels enseignements en ont été tirés ?
- 6) Quels sont ses modes relationnels avec les partenaires du Sud impliqués ?
- 7) Qui a rédigé le projet, nom et qualité ?

## \* 5] Les jeunes en France impliqués dans l'accueil et leurs encadrants

### Les jeunes

- 1) Quelle est la composition du groupe de jeunes ? liste à fournir impérativement
  - > nombre
  - > âge
  - > sexe
  - > situation sociale et professionnelle
- 2) Ont-ils déjà participé à une action de solidarité internationale ? De quel type ?
- 3) Quelle est leur connaissance des problématiques Nord-Sud ? Préciser.
- 4) Comment le groupe a-t-il été constitué ?
- 5) Quelles sont les modalités d'implication des jeunes dans le projet : en quoi sont-ils acteurs, quel a été leur rôle dans :
  - > l'élaboration du projet : les jeunes ont-ils participé à cette phase ? Si oui comment ?
  - > si non pourquoi ?
  - > la préparation de l'action : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
  - > la réalisation de l'action : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
  - > la phase de restitution : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
- 6) Quelles sont leurs motivations et leurs attentes par rapport au projet ? (Joindre impérativement, pour chaque participant, une lettre dans laquelle il est invité à exprimer ses motivations).
- 7) Quelles actions préalables sont envisagées pour :
  - > l'inter connaissance et la cohésion du groupe ?
  - > la connaissance de l'action à réaliser, des partenaires impliqués, des réalités sociales, politiques, culturelles du pays ?
  - > la formation technique éventuellement nécessaire ?

### Les encadrants

Quel est l'encadrement prévu pour le groupe :

- > nombre d'encadrants prévus, rôle,
- > âge,
- > statut,
- > expérience antérieure en encadrement, en solidarité internationale ?



## \* 6] Pour le groupe de jeunes du Sud accueillis en France

- 1) Quelle est la composition du groupe de jeunes ? liste à fournir impérativement
  - > nombre
  - > âge
  - > sexe
  - > situation sociale et professionnelle
- 2) Ont-ils déjà participé à une action de solidarité internationale ? De quel type ?
- 3) Quelle est leur connaissance des problématiques Nord-Sud ? Préciser.
- 4) Comment le groupe a-t-il été constitué ?
- 5) Quelles sont les modalités d'implication des jeunes dans le projet : en quoi sont-ils acteurs, quel a été leur rôle dans :
  - > l'élaboration du projet : ont-ils participé à cette phase ? Si oui comment,
  - > si non pourquoi ?
  - > la préparation du projet : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
  - > la réalisation du projet en France : les tâches sont-elles partagées, comment ? qui fait quoi ?
- 6) Quelles sont leurs motivations et leurs attentes par rapport au projet ?
- 7) Quelles actions préalables sont envisagées pour :
  - > l'inter connaissance et la cohésion du groupe ?
  - > la connaissance de l'action à réaliser, des partenaires locaux impliqués, des réalités sociales, politiques, culturelles du pays ?
  - > la formation technique éventuellement nécessaire ?
- 8) Quel est l'encadrement prévu pour le groupe ?
  - > nombre d'encadrants prévus, rôle,
  - > âge,
  - > statut,
  - > expérience antérieure en solidarité internationale ?

## \* 7] Le parrain et les autres partenaires en France

- 1) Qui a parrainé le projet, quel est son lien avec l'association porteuse du projet, quel a été son rôle précis dans l'action
- 2) Quels autres partenaires au Nord ont appuyé l'élaboration de ce projet ?
- 3) Quel a été leur rôle dans :
  - > l'élaboration du projet,
  - > dans sa réalisation,
  - > dans son suivi.
- 4) Quelle est leur participation financière, humaine ou matérielle au projet ?

## \* 8] La réalisation de l'action

**Avertissement : ce paragraphe devra être particulièrement détaillé, les questions ne doivent pas être renseignées de façon succincte, les personnes en charge de l'instruction du dossier devront à sa lecture pouvoir se faire une opinion précise de la pertinence du projet, de son utilité, de sa pérennité.**

- 1) Décrire de façon précise l'action qui va être réalisée (matérielle ou immatérielle)
- 2) Quelle est la nature des travaux ou des actions à caractère culturel, sportif ou social qui vont être réalisés ?

- 3) Comment les jeunes du Nord et du Sud ainsi que ceux du quartier d'accueil sont-ils impliqués dans la réalisation de l'action, quelle est la nature de leur participation ?
- 4) L'action présentée fait-elle partie d'un projet global ? si oui, décrire ce projet global, indiquer le bilan qui en est fait.
- 5) Quelles sont les éventuelles contraintes techniques qui pèsent sur l'action ? Cette dernière nécessite-t-elle l'achat de matériaux ou l'embauche de personnel ?
- 6) Quelle est la pérennité du projet c'est-à-dire les conditions d'utilisation, d'entretien et de poursuite de l'action ?
- 7) Déroulement prévu de l'action : joindre un planning journalier précis

### \* 9] Les suites de l'action

- 1) Quelles sont les modalités du suivi de l'action prévues ?
- 2) Quelles sont les suites prévues avec les partenaires locaux : une autre action est-elle d'ores et déjà envisagée, quand et pourquoi ?
- 3) Comment est prévue la phase de bilan avec le groupe ?
  - > vis à vis des jeunes eux-mêmes
  - > vis à vis des partenaires techniques et financiers
  - > vis à vis des familles, du quartier, de la ville, des écoles ...
- 4) Quels sont les moyens techniques prévus pour cette phase : décrire précisément les actions retenues, les moyens techniques et/ou matériels nécessaires (films, expositions, photos...) et leur mode de diffusion.
- 5) Quels sont les objectifs assignés à cette phase de restitution, qu'en attend l'association, qu'en attendent les jeunes ?
- 6) Une restitution est-elle prévue au Sud ?

### \* 10] Budget Prévisionnel

En complément du budget en annexe 1a, présenter impérativement une description narrative du budget prévisionnel. Poste par poste, préciser et expliquer, si nécessaire, les éléments de références (devis, factures, informations contenues dans le dossier...) utilisés pour les calculs.

#### \*\* Joindre obligatoirement à votre dossier narratif :

- 1 > la lettre d'accompagnement du parrain, remplaçant le parrainage dans son contexte,
- 2 > la fiche-résumé de l'action et le budget prévisionnel (annexe 1a) dans son intégralité et sous sa forme originale,
- 3 > la note d'engagement signée par le partenaire local (pour les projets se déroulant au Sud comme en France) (annexe 1c),
- 4 > la convention de parrainage signée (annexe 1d),
- 5 > la liste complète des jeunes du groupe avec leur âge, sexe, activité,
- 6 > le planning quotidien précis du séjour,
- 7 > les lettres où les jeunes expriment leurs motivations (1 lettre par jeune),
- 8 > les devis, factures, plans, autorisations émanant des autorités locales et des ministères concernés, ainsi que tout autre document qui concernent la réalisation de l'action,
- 9 > l'avis de la cellule départementale Ville, Vie, Vacances,
- 10 > le compte rendu narratif et financier de l'action qui aurait été précédemment cofinancée par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre du programme VVV/SI,
- 11 > pour les associations qui déposent un dossier pour la première fois, la copie de leur déclaration au Journal Officiel, leurs statuts et la composition de leur Bureau,
- 12 > l'attestation sur l'honneur (annexe 2d)
- 13 > un RIB complet de l'association qui parraine l'action.

# note d'engagement

Cette note matérialise et contractualise le partenariat et les modalités techniques et financières de celui-ci. Elle ne saurait être considérée comme un simple document administratif.

Il est convenu entre les soussignés :

association porteuse du projet

et

association(s) partenaire(s) du Sud

s'engagent à collaborer dans le cadre du programme VVV/SI (Ville Vie Vacances/Solidarité internationale) pour mener une action visant à la réalisation de :

## \* **Objet et localisation de l'action**

## \* **Date prévue d'arrivée du groupe et durée de son séjour**

## \* **Constitution du groupe** (nombre de filles, nombre de garçons, âge)

## \* **Budget du projet**

Le budget est estimé à :

Apport des partenaires du Sud : indiquer le montant et la nature (financier, valorisé)

## \* **Implication des partenaires du pays d'accueil**

Avant l'arrivée du groupe, les partenaires du pays d'accueil s'engagent à :

Pendant la présence du groupe, les partenaires du pays d'accueil s'engagent à :

Après le départ du groupe, les partenaires du pays d'accueil s'engagent à :

## \* Organisation du projet et du séjour

L'action est dirigée par le responsable du projet:

au Sud : (nom du responsable) :

au Nord : (nom du responsable) :

Les actions nécessitent un apport de matériel : à détailler

Les actions prévues sont les suivantes :

Conditions d'hébergement prévues pour le groupe :

Visites et découverte du pays : détailler les visites prévues

## \* Suivi de l'action, après le départ du groupe

Quelles relations sont envisagées entre l'association porteuse du projet et le(s) partenaire(s) du Sud au-delà de l'action prévue :

établie le :

Le représentant  
de l'Association porteuse du projet :  
(signature, nom, prénom, cachet)

Le(s) représentant(s)  
de(s) partenaire(s) du Sud :  
(signature, nom, prénom, cachet)



# convention de parrainage

Il est convenu entre les soussignés :

\_\_\_\_\_ association nationale qui parraine (parrain)  
 et \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ association qui sollicite un parrainage  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ porteuse du projet  
 avec \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ instance(s) partenaire(s) de l'association  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ porteuse du projet au Sud

s'engagent à collaborer dans le cadre du programme VVV/SI (Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale) pour mener une action visant à la réalisation de :

Objet de l'action :

Dates de l'action :

Pays d'accueil :

Localisation :

Organisme partenaire en France :

Pour ce faire, l'association nationale qui parraine est le garant du projet vis-à-vis des pouvoirs publics français. L'association qui sollicite le parrainage joue le rôle de maître d'œuvre de l'opération, seule ou en collaboration avec d'autres instances.

L'association porteuse du projet s'engage vis-à-vis du parrain à faire preuve d'une transparence totale dans toutes les phases du projet, à opérer les modifications jugées nécessaires par le parrain et à respecter l'échéancier fixé.

Le non-respect des engagements de l'association porteuse vis-à-vis du parrain peut donner lieu à une annulation de la convention de parrainage et des obligations y attachées.

## \* 1] Les objectifs généraux

- > Réunir les conditions d'élaboration et de suivi d'un projet de solidarité authentique prenant en compte la dimension humaine, culturelle et sociale à l'échelle de leur(s) territoire(s) d'intervention,
- > aider les acteurs à être de réels agents de développement durable sur la base d'un projet politique favorisant la citoyenneté,
- > renforcer le partenariat entre les organisations de solidarité internationale, les collectivités territoriales,
- > favoriser la mutualisation et organiser des temps collectifs de rencontre, d'échange, de formation.

## \* 2] Les moyens

Ce partenariat implique :

**une rencontre préalable entre les différents intervenants du côté français,**

**une rencontre entre les différents intervenants du côté étranger,**

**la définition des différents objectifs particuliers à savoir :**

- > ceux du voyage pour le groupe de jeunes (du Nord ou du Sud) en fonction de la nature du séjour et de ses spécificités,
- > ceux des partenaires du pays d'accueil (en France ou au Sud),
- > les conditions générales de l'intervention de l'encadrement ici et là-bas,
- > l'élaboration d'un échéancier,
- > les éléments de la restitution de l'opération ici et là-bas.

## \* 3] Les modalités pratiques

Après accord entre les parties\*, la répartition des tâches est fixée comme suit :

**L'association porteuse du projet le fait valider par son parrain et l'adresse aux bailleurs de fonds potentiels publics et privés au niveau local, départemental, ou régional.**

Elle s'engage à :

- 1) communiquer au parrain et aux autorités locales les informations et modifications éventuelles relatives au projet (date, effectif...),
- 2) mobiliser des jeunes motivés et réellement impliqués,
- 3) assurer une préparation suffisante du groupe de jeunes,
- 4) vérifier que les participants sont en possession des documents administratifs obligatoires (passeport...),
- 5) s'assurer que les participants sont vaccinés conformément aux règles en vigueur du pays d'accueil,
- 6) garantir la qualification des membres de l'encadrement,
- 7) réaliser l'action selon les accords passés entre les partenaires,
- 8) prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de l'action,
- 9) faire respecter les modes de vie du pays d'accueil,
- 10) fournir au parrain et aux bailleurs de fonds les bilans technique et financier de l'action, dans un délai maximum de trois mois après le retour du groupe,
- 11) autoriser l'utilisation des supports pédagogiques (expositions, vidéogrammes...) libres de droit, par les organisations et ministères membres du Comité de Suivi dans le cadre de manifestations définies en commun préalablement.

**Le parrain** doit s'assurer que toutes les démarches légales (visas, vaccins...) et nécessaires (assurance, moyens de transport...) ont été entreprises par **l'association porteuse du projet**. Il vérifie que l'association porteuse du projet a informé les autorités du pays d'accueil ainsi que les services de l'ambassade de France et invite le groupe à en rencontrer les responsables. Pour ce faire, l'association porteuse doit transmettre au parrain, 15 jours avant le départ du groupe, une attestation indiquant que ces démarches ont été entreprises. **C'est lui qui transmet le dossier final en 3 exemplaires au Fonjep, à l'attention de Françoise Blanchouin, secrétariat technique VVV/SI, 51, rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris, en y joignant notamment la convention de parrainage remplie et signée.**

Établie le :

Le représentant du parrain :

Le représentant de l'association porteuse

(signature, nom, prénom, date, cachet)

(signature, nom, prénom, date, cachet)

\* L'association qui parraine perçoit des frais de gestion correspondant à un maximum de 300€.

# déclaration de présence au consulat de France

Document à envoyer 15 jours avant le départ du groupe.

\* **titre du projet :**

---



---

\* **ville, pays :**

---



---

\* **association porteuse du projet en France :**

nom

adresse précise

---



---

Nom et N° de téléphone du /ou des responsable(s) joignable(s) en France lors du séjour du groupe à l'étranger

---



---

Dates précises du séjour :

---



---

Liste des jeunes :

Nom et Prénom	Date de naissance	N° de passeport

# 1e

\* **Encadrants :**

Nom et Prénom	Date de naissance	N° de passeport

\* **Planning résumé et déplacements envisagés lors du séjour :**

Dates	Lieux
Du                                  au	
Du                                  au	
Du                                  au	
Du                                  au	

\* **Lieu du séjour du groupe, coordonnées précises et contact téléphonique si possible :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\* **Coordonnées du partenaire local :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Cette fiche est à joindre dans son intégralité au compte-rendu, sous sa présentation originale.

# budget réalisé et fiche bilan de l'action

## > association porteuse du projet :

nom, sigle :

adresse précise :

nom du responsable du projet :

tél. :

email :

date :

signature :

nom et fonction du ou des rédacteurs du dossier :

## > parrain :

nom, sigle :

nom du responsable :

adresse :

tél. :

email :

date :

signature :

## > partenaire du Sud :

nom :

sigle :

adresse :

tél. :

email :

# budget réalisé

Détailler précisément chaque rubrique  
et indiquer le mode de calcul



## 1) Frais de préparation et de suivi

Encadrement en France (à détailler)

- Personnel permanent valorisé (à reporter également en ressources)

- Personnel recruté pour l'occasion

Formation (nature de la formation, attestation, justificatifs, etc....)

Mission de préparation (à détailler)

Visas

nb x prix

Assurances

nb x prix

Vaccins

autres (à détailler)

nb x prix

**total 1**



## 2) Frais de transport

Déplacements en France (à détailler)

Train

nb x prix

Car

nb x prix

autre (à détailler)

Billets d'avion internationaux

nb x prix

**total 2**



## 3) Coût de l'action en France ou au Sud

Déplacements intérieurs (à détailler)

nb x prix

Matériaux et fournitures (outillage, mobilier,  
matériel d'animation, divers...)(à détailler) \*\*\*

Personnel local rémunéré (à détailler)

nb x prix

Frais de séjour

Nourriture

nb x jours x coût par jeune

Hébergement

nb x jours x coût par jeune

Divers et imprévus (à détailler)

visites tourisme

**total 3**



## 4) Éducation au développement

- information, sensibilisation, du groupe avant la réalisation de l'action

- restitution en France (15 % maximum du budget total du projet)

**total 4**

**sous total 3 et 4**



## 5) Frais administratifs

(5% maximum du budget total du projet)

Part conservée par le parrain obligatoirement inférieure ou égale à 300€

**total 5**

**total**

dépenses  
prévues  
(en euros)

dépenses  
réalisées  
(en euros)

mode de calcul

montant

mode de calcul

montant

# budget réalisé

Détailler précisément chaque rubrique et indiquer le mode de calcul

recettes  
prévues  
dans le budget  
initial (en euros)

recettes  
réalisées  
(en euros)

\* **1) Participation des jeunes** (obligatoire)

participation financière individuelle

auto financement du groupe

total 1

\* **2) Ressources privées**

de l'association porteuse du projet

participation financière et/ou

valorisation

du mécénat (entreprises, etc...)

autres (associations, fondations, etc...)

total 2

\* **3) Subventions publiques**

Cellule départementale VVV :

DDJS

ACSE

CAF

Autres (à préciser) :

Collectivités territoriales

Commune(s)

Conseil général

Conseil régional

total 3

\* **4) Participation du partenaire local**

participation financière et/ou

valorisation

total 4

\* **5) Ministère des Affaires étrangères**

total 5

\* **6) Part conservée par le parrain**

obligatoirement inférieure ou égale à 300 €

total 6

total

En complétant, merci de respecter la présentation de cette fiche.

# fiche bilan de l'action

Collectivités territoriales et associations partenaires en France

Nombre de jeunes partis

- Garçons :

- Filles :

Nombre d'animateurs

les ayant accompagnés :

\* **Intitulé de l'action :**

\* **Pays d'accueil :**

Lieu d'intervention :

Organismes partenaires (dans le pays d'accueil, noms, sigles et adresses) :

Bénéficiaires du projet localement :

Réalisations effectuées et écarts éventuels par rapport aux objectifs initiaux :

Moyens mis en œuvre (en personnel et matériel) :

Durée du séjour et dates

Coût total de l'action

Montant de la subvention du Ministère

# bilan de l'action : plan type imposé

(à retourner au Fonjep en deux exemplaires par l'intermédiaire du parrain, dans les 3 mois qui suivent le retour du groupe )

## \* 1] Identification et préparation

- 1.1. Effectif et composition du groupe (joindre la liste des participants - jeunes et encadrants - avec leurs nom, sexe, âge, situation sociale et professionnelle )
- 1.2. Au cours de cette phase préparatoire, quels partenaires ont été associés ici ? là-bas ? et quelle a été la nature de la participation de chacun ?
- 1.3. Dans quel contexte le projet a-t-il été élaboré ? Quels projets personnels et / ou collectifs ont motivé le projet ? Quels objectifs vous êtes-vous fixés ?
- 1.4. Dans le cadre de l'éducation au développement, quelles activités ont été menées pour sensibiliser le groupe à la culture du pays d'accueil, à la rencontre interculturelle, à la relation partenariale et à la Solidarité Internationale ?
- 1.5. Quelles activités ont été mises en œuvre pour préparer le projet ?
- 1.6. Quelles ont été les difficultés éventuellement rencontrées au cours de cette phase ?

## \* 2] Réalisations

- 2.1. Localisation précise
- 2.2. Durée et dates de l'opération
- 2.3. Quelles ont été les participations locales au cours de l'action (identité des partenaires, effectifs, nature de la participation)
- 2.4. Décrire de façon détaillée l'action réalisée
- 2.5. En dehors de l'action réalisée, quelles autres activités avez-vous conduites pour favoriser la découverte et les échanges ?
- 2.6. Quel type d'accueil a été réalisé sur place : collectif/semi-collectif/accueil personnalisé/ familial... ? à préciser
- 2.7. Quelles difficultés avez-vous éventuellement rencontrées (hébergement, déplacements, conditions sanitaires...)?
- 2.8. Sur place, comment et avec qui avez-vous réalisé le bilan de l'action ? Quelles conclusions en ont-elles été tirées ?
- 2.9. Quel suivi a été envisagé avec le(s) partenaire(s) au Sud à court et à long termes ?

### \* 3] Bilan de l'action au retour, restitution et valorisation

3.1. Quel bilan, quelle évaluation, quelles suites sont envisagés pour ce projet et ses participants, à moyen et long termes ?

3.2. Quels sont les effets démultiplicateurs du projet ?

3.3. Quels types de restitution et de valorisation allez-vous entreprendre ?

sur quels thèmes ?

avec quels supports ?

en direction de quels publics ?

3.4. Avez-vous associé des partenaires ? Si oui lesquels et quelle a été la nature de leur participation ?

Sinon pourquoi ?

3.5. Le partenaire du Sud a-t-il prévu une restitution ?

sous quelle forme ?

sur quel thème ?

sur quels supports ?

en direction de quel public et avec quels partenaires ?

3.6. Quel est l'impact du projet sur les participants au Nord et au Sud ?

Les représentations des jeunes concernant les pays du Nord et du Sud, le développement et la solidarité internationale ont-elles été modifiées et en quoi ?

\*\* Joindre obligatoirement le compte rendu financier global de l'opération (annexe 2a), en reprenant les rubriques proposées dans le budget prévisionnel, en justifiant les différences qui apparaissent entre celui-ci et le budget réalisé et en mentionnant les partenaires financiers qui ont confirmé leur soutien.

Adresser également tout autre document disponible (carnets de route, revues de presse, vidéos) concernant l'opération réalisée.



# Le dispositif Ariane

- \* **Afin d'améliorer son dispositif de réponse aux situations de crise, le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères a conçu un portail Internet permettant aux Français qui le souhaitent de déclarer gratuitement et facilement leurs voyages à l'étranger.**

Les données enregistrées pourront être exploitées, en cas de crise uniquement, par le Centre de crise et par les ambassades, afin de contacter les utilisateurs dans l'hypothèse où des opérations de secours seraient organisées.

- \* **Ariane permet, ainsi, de :**
  - > recenser, en situation de crise, les Français déclarés présents dans la zone touchée,
  - > informer les ressortissants en les appelant directement ou en leur envoyant un SMS (pensez à souscrire un contrat d'itinérance (roaming) auprès de votre opérateur),
  - > contacter la personne désignée par l'utilisateur comme référente en France à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de recouper les informations relatives au voyageur.

Cet outil a fait l'objet d'un travail préparatoire en concertation avec la CNIL en vue d'offrir aux utilisateurs toutes les garanties en termes de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/preparer-son-depart-20975/ariane/>

# 2c

# attestation sur l'honneur

Je soussigné (nom, prénom) :

---

représentant (nom de la structure) :

---

en qualité de (fonction ou poste occupé) :

---

atteste que les démarches légales et nécessaires à la réalisation du projet (intitulé du projet) :

---

---

qui se déroulera au :

---

---

du

au

---

ont été entreprises.

---

Ces démarches concernent :

l'obtention des visas,

les vaccinations obligatoires du pays de destination et les traitements préventifs éventuels,

la souscription à une assurance individuelle et collective,

les moyens de transport et d'hébergement,

l'envoi de la déclaration de présence au Consulat de France 15 jours avant le départ du groupe.

---

Fait à :

Le :

Signature

# 2d

# Le parrainage

Le parrainage est un engagement.

## > Objet du parrainage

Le parrain est un élément déterminant du dispositif VVV/SI, de par le rôle d'appui-conseil qu'il joue. En ce sens, il établit un lien privilégié et étroit avec le groupe et l'association porteuse du projet. Il est le garant de la pertinence et du bon déroulement du projet vis-à-vis du ministère des Affaires étrangères.

En signant la Convention de Parrainage, le parrain s'engage à accompagner l'association et le groupe porteur du projet, en vue de la réalisation complète et totale de l'action de solidarité internationale. Cela implique la mobilisation et la mise en œuvre des moyens humains, techniques ou matériels, avant, pendant et après le chantier.

## > Qui peut parrainer ?

Sont seules habilitées à parrainer les actions, les associations membres de l'un des sept collectifs partenaires du ministère des Affaires étrangères.

Le parrainage peut évoluer dans le temps. Ainsi par exemple, un organisme qui a été parrainé une ou plusieurs fois dans un pays, et qui souhaite se rendre ailleurs, peut faire appel à un autre parrain, mieux implanté dans le pays où il souhaite mener son nouveau projet.

## > Modalités pratiques

### \* 1] La préparation de l'action

- > Par sa connaissance très précise de la procédure et des dispositifs, le parrain sensibilise le groupe aux objectifs et conditions d'éligibilité des dispositifs.
- > Grâce à son réseau et à sa connaissance du terrain, le parrain peut mettre en relation le groupe de jeunes en France avec des organismes et des partenaires du Sud.
- > Il diffuse auprès du groupe parrainé la note technique ainsi que les documents d'information qui l'accompagnent. Il peut, à cette occasion, mettre le groupe en contact avec des associations et des jeunes ayant déjà réalisé une action VVV/SI.
- > Mais au-delà de ce rôle d'appui, le parrain a un rôle de conseil sur la pertinence même du projet, sa faisabilité, son ancrage au Sud. Il est également initiateur d'une réflexion sur le développement et la solidarité internationale.
- > Il répond à l'ensemble des questions posées par l'association porteuse du projet et s'assure de la bonne compréhension et du suivi de chacune des étapes.
- > Il appuie le groupe dans ses démarches administratives, notamment au niveau de la rédaction du projet ou de sa relecture, et de la validation du budget prévisionnel du chantier en vue de la recherche de financements.

## \* 2] Au moment de l'instruction

- › Le parrain peut répondre aux questions et demandes des instructeurs du dossier (toutefois, c'est en priorité au groupe que les instructeurs s'adressent).
- › Il transmet au groupe porteur du projet la décision du Comité d'examen paritaire VVV/SI (avis favorable – refus – poursuite d'instruction - ajournement).
- › En cas d'avis favorable, il complète et signe la convention de cofinancement avec le Fonjep et perçoit les fonds.

## \* 3] Dans la réalisation de l'action

- › Le parrain s'assure que toutes les démarches obligatoires et nécessaires au départ ont bien été accomplies (visas, vaccins, assurances ...). Pour ce faire, l'association porteuse du projet doit transmettre au parrain, 15 jours avant le départ du groupe, une attestation sur l'honneur indiquant que ces démarches ont été entreprises.
- › Il veille à ce que les services du Consulat de France du pays d'accueil soient bien informés de la tenue de l'action et demande au groupe d'en contacter les responsables sur place. Une copie de la déclaration de présence avec une preuve de son envoi au Consulat de France devra être transmise au parrain par l'association porteuse avant le départ du groupe et jointe au compte-rendu narratif et financier de l'action.
- › En cas de problème ou d'incident grave mettant en jeu le démarrage ou la poursuite de l'action, le parrain informe le ministère des Affaires étrangères.

## \* 4] Au retour

Au-delà du compte rendu narratif et financier du projet, il doit aider à une restitution plus globale, dans le but de promouvoir et de participer à l'éducation au développement.

### \*\* Remarque

Le manquement à certaines des obligations du parrain, notamment au niveau de la phase préparatoire de l'action et au montage du projet, peut être extrêmement préjudiciable et entraîner un refus de cofinancement du ministère des Affaires étrangères.

Le parrainage est donc un engagement auprès d'un groupe. Il demande de la disponibilité et un intérêt pour le dispositif VVV/SI de la part du parrain et de l'association porteuse du projet. Le non-respect de l'engagement de l'une des parties pourra donner lieu à une annulation de la relation de parrainage.



# Solidarité Internationale et Partenariat

Vouloir aider, être utile, découvrir une nouvelle culture, de nouvelles manières de vivre, sont les motivations les plus fréquemment formulées par les jeunes pour la réalisation d'un projet de solidarité internationale. Si une bonne dose de motivation est nécessaire, elle ne suffit pas.

La volonté d'aider se fonde souvent tant sur un élan de solidarité que sur une valorisation non-dite de soi dans sa communauté et auprès de celle pour laquelle on veut agir. Si les motivations ne sont pas clairement formulées, le non-dit peut vite nous faire glisser vers une vision condescendante d'autrui, vers un rapport de dépendance entre « aidant » et « aidé » et surtout amener à sous-estimer les capacités d'autrui à agir pour son propre développement.

Entre bonnes intentions et voies sans issues, questionnons cette volonté d'aider à la lumière des quelques notions-clefs présentées ici.

## ➤ Solidarité internationale

- \* La solidarité exprime la conscience d'un groupe ou d'une personne d'appartenir avec d'autres groupes ou personnes dans le monde, à une même communauté humaine. L'action conjuguée (coopération) peut aider chacun des groupes à résoudre ses problèmes, à améliorer ses conditions de vie et d'expression.

Un projet de solidarité internationale, se déroulant en France ou à l'étranger, s'inscrit nécessairement dans un partenariat entre deux ou plusieurs acteurs associatifs, représentatifs de la société civile. Il est intéressant de considérer le réseau associatif ou collectif dans lequel le partenaire se situe et les relations qu'il entretient avec les autorités locales.

Le partenariat se construit sur trois principes : égalité, autonomie et réciprocité.

- \* **Egalité en termes de droits, de capacités et d'expression réciproque.** Il s'agit de reconnaître en l'autre partie un partenaire ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cela implique un accès égal à l'information relative au projet comme par exemple le coût financier du chantier, la situation sociale et/ou professionnelle des jeunes participants, des actions de restitution prévues en France et dans le pays du partenaire... Cette notion implique également de considérer autrui capable d'être acteur de son propre développement.
- \* **Autonomie** : cela implique de respecter l'association partenaire dans ses choix, ses structures, sa culture, ses valeurs et convictions. Par ailleurs, la relation partenariale s'attachera à renforcer l'autonomie des partenaires tout en reconnaissant l'existence d'une interdépendance.

L'enjeu est de ne pas créer de lien de dépendance entre les deux parties empêchant l'action de l'une ou de l'autre (ex dépendance financière ou matérielle)

- \* **Réciprocité :** elle existe lorsqu'il y a apports mutuels au projet de chacune des parties impliquées dans le partenariat. Ces apports peuvent concerner l'accueil, la rencontre des cultures mais aussi souvent l'hébergement, la prise en charge matérielle et/ ou financière de certains travaux, de certaines matières d'œuvre...

La réciprocité s'exprime également dans le dynamisme partagé, dans la cogestion et la transparence : le projet est défini par l'ensemble des partenaires concernés, les décisions sont prises en commun, les réorientations comme les évaluations et suivi sont faits en commun. Un processus d'apprentissage des échanges peut être nécessaire.

L'accueil en France, c'est aussi jouer la réciprocité. Réfléchi en projet de solidarité internationale, l'organisation de chantiers en France est intéressante pour des jeunes du Sud et pour des jeunes français mis alors en situation de responsabilité d'accueil, en situation de vérité sur leurs conditions de vie, de formation.

## ➤ Durée et durabilité

**Le partenariat est une réalité plus simple lorsqu'il s'inscrit dans la durée. Comme toute relation humaine, elle exige du temps pour se construire sur des bases solides :**

- mettre en place des liens, échanger sur la situation de départ,
- conduire un diagnostic des capacités respectives,
- définir et s'accorder sur l'objectif du projet,
- établir les conditions de faisabilité et de viabilité du projet,
- maintenir les appuis, consolider les impacts, évaluer...

Ce travail s'effectue grâce notamment à des rencontres régulières sur le terrain, en amont du projet de jeunes à jeunes envisagé.

## ➤ Formalisation du partenariat

Le travail en partenariat nécessite une répartition opérationnelle des activités avec des règles claires et contractuelles à travers la signature d'une convention avec les différents partenaires impliqués.

Une convention de partenariat est un engagement moral entre les partenaires au nom de convictions et d'idéaux communs. Cette contractualisation permet de définir clairement l'engagement de toutes les parties sur les objectifs, les moyens d'action, les modalités de mise en œuvre du projet et son évaluation. La convention de partenariat peut également préciser les responsabilités et les limites de l'action de chaque partenaire.

C'est pourquoi le projet déposé dans le cadre du VVV/SI fait l'objet d'une note d'engagement (voir Annexe 1c) entre les deux partenaires. Cette dernière s'attache aux modalités techniques et financières de l'action et le projet plus global peut avoir fait l'objet d'une convention de partenariat plus général entre les deux associations partenaires.

# préparation de la démarche :

## la formation des jeunes acteurs à la solidarité internationale et au développement

- \* **Un projet comprend trois phases : la préparation, l'action sur place et le bilan-évaluation-restitution pour envisager les modalités de continuité.**

La nature du projet (culturel, travaux de construction, travaux agricoles...) requiert souvent l'acquisition de compétences nouvelles. La phase préparatoire implique une formation des jeunes à des techniques adaptées nécessaires au développement de l'action retenue.

La dynamique engagée pour l'acquisition de ces compétences intègrera les savoir-faire et la culture du pays d'accueil.

Cette démarche de formation favorisera l'alternance de séquences individualisées ou collectives (remise à niveau scolaire, activités culturelles, démarrage d'une formation, stage en entreprise, réalisation de chantier école...). La perspective de participation à une action de solidarité internationale déclenche parfois la motivation et les appétences des jeunes pour certains domaines de formation.

Ce travail de préparation contribuera aussi à la découverte du contexte culturel et environnemental dans lequel se déroule l'action ainsi que des spécificités techniques.

L'aspect de la restitution sera évoqué et développé dès la phase de préparation.

### ➤ I. La préparation des jeunes à la réalisation de l'action

**Pour chaque jeune, un « carnet de route » élaboré sur la totalité du projet favorisera le repérage de sa progression dans le cheminement du projet ; il comportera :**

- les différents contenus d'apprentissage,
- le contenu de la formation interculturelle,
- le planning de la mission à l'étranger et son contenu,
- les démarches en vue de la restitution de l'action,
- la réalisation d'un certain nombre d'étapes impératives pour le départ (démarches administratives, obtention d'un stage pour la période suivant le projet, participation au projet court, etc...).

Ces documents formaliseront l'engagement et la démarche des jeunes dans la préparation du séjour au vu des objectifs réalisés ou à atteindre et des pré-requis nécessaires.

La formation de base que chaque jeune participant va acquérir pendant cette phase sera dispensée autant que possible, dans un souci d'efficacité, par des professionnels confirmés dans les domaines du développement et de la solidarité internationale.

## ➤ II. Forme d'organisation des réalisations à mettre en œuvre sur place

- \* Le travail sur le chantier aura lieu 5 jours par semaine à raison de six heures par jour (durée qui tient compte de la gestion locale du temps, du transport et de la disponibilité du matériel). Une organisation équilibrée du planning permettra la fluidité relationnelle au sein du groupe et évitera les phénomènes de lassitude et les attentes démotivantes. L'activité envisagée sera adaptée aux qualifications techniques acquises par le groupe de jeunes participants.

### \* **Planning d'exécution :**

Une réunion d'organisation d'activité ou de chantier sera quotidiennement prévue en fonction de l'action afin de favoriser pour chacun le repérage de ses « rôle et fonctions » dans l'organisation collective.

Chacun doit savoir chaque matin dans quelle équipe il va travailler, quel travail il aura à effectuer, quels outils sont à sa disposition...

Pour les échanges culturels et artistiques, l'apport des deux groupes de jeunes aux ateliers d'apprentissage et de création sera recherché afin de favoriser l'implication à une production commune de qualité.

Concernant les réalisations techniques, une étroite collaboration du groupe avec les professionnels qualifiés garantira le portage de l'action et favorisera l'adaptation à l'organisation et aux méthodes de travail du pays d'accueil.

## ➤ III. Restitution et éducation au développement

La phase de restitution s'appuiera sur la valorisation des acquis et de l'expérience capitalisée lors des deux étapes précédentes par les jeunes, pour qu'ils puissent entrer dans une phase de réalisation de leurs projets professionnels.

Elle comprend notamment :

\* **1] un travail de débriefing à chaud sur le déroulement des semaines du chantier :**

- > rapport prévisions/réalisés par rapport aux objectifs prévus,
- > ressenti et découvertes, difficultés rencontrées,
- > échanges sur les pratiques culturelles...,
- > dans quelle mesure ces échanges ont-ils constitué un apport, un enrichissement ?

\* **2] la réalisation de supports en vue du bilan auprès des partenaires :**

- > la rédaction d'un bilan écrit, sur la base du journal de bord tenu par l'ensemble de l'équipe pendant le séjour et des travaux réalisés post-séjour en formation,
- > la réalisation des supports techniques (vidéo, expo photo, CD musique, conférences, spectacles...) dont les commentaires seront réalisés par l'ensemble des jeunes du groupe.

\* **3] Valorisation de cette expérience et des compétences acquises**

- > Cette partie permet de recentrer la dynamique à un niveau plus individuel et d'exploiter de façon optimale la démarche d'acteur dans laquelle le jeune s'est intégré pour la préparation et la réalisation de l'action.

A travers l'organisation de débats publics, l'objectif est que chaque jeune puisse transmettre à son environnement proche l'expérience vécue dans une réalisation à l'étranger et, par cette expérience valorisante, qu'il (re)trouve la confiance nécessaire pour y devenir un acteur à part entière.

Un accompagnement à distance de la part des adultes et encadrants favorisera également la pérennisation de leur engagement pour de futures actions de solidarité dont ils fixeront eux-mêmes les contours et les objectifs, éventuellement sous forme associative ou dans une démarche individuelle.





# projet de solidarité internationale : quelles modalités techniques ? quelles exigences de qualité ?

## > En introduction

- \* **Un chantier de solidarité internationale se pense et se mûrit en concertation avec le partenaire du sud. Deux types d'actions sont soutenus par le dispositif VVV/SI :**
  - > les projets de construction et de réhabilitation de bâtiments
  - > les projets culturels, à caractère sportif, social, éducatif.

Toute action pourra être précédée de périodes de formation, sous forme de week-ends de préparation par exemple, au Nord comme au Sud.

La dimension interculturelle de tout projet de solidarité internationale contribue à développer la notion de citoyenneté mondiale et permet la participation de chacun au développement durable.

- \* **Quelques préalables à l'organisation de toute action de solidarité internationale, quel que soit le type de projet :**
  - > vérifier qui est le propriétaire du lieu sur lequel se déroulera le chantier,
  - > garantir que l'environnement se prête à la réalisation de l'action (électricité s'il s'agit de la construction d'une salle informatique par exemple...),
  - > prendre en compte le coût et s'assurer des modalités d'entretien et de fonctionnement de ce qui aura été construit, aménagé ou réhabilité pendant le chantier,
  - > s'assurer de l'autorisation des autorités compétentes, locales et nationales.

## ➤ 1] Projets de construction et de réhabilitation de bâtiments

Tout chantier émane d'une demande locale et s'inscrit dans le cadre du développement local durable. Partenaires du Nord et du Sud élaborent et définissent ensemble les objectifs recherchés et déterminent les modalités de mise en œuvre de l'action.

Jeunes et encadrants du Nord et du Sud seront vigilants au respect du cahier des charges, utiliseront les matériaux locaux et prendront en compte les techniques de construction du Sud.

### \* Il convient d'être attentif :

- au respect des règles de construction dans le pays du Sud. Le partenaire du Sud est à même de pouvoir fournir documents ou attestations permettant de mesurer la faisabilité de la construction ou de la réhabilitation,
- à ce que le terrain soit constructible et ne représente aucun danger (attention aux zones inondables et aux terrains instables notamment),
- à qui appartient le terrain,
- à obtenir, lorsque cela est possible, une copie du permis de construire,
- à ce que la réalisation soit en adéquation avec son environnement et traditions locales et qu'elle réponde aux normes nationales,
- à choisir des matériaux qui limitent les besoins en entretien,
- à s'adjoindre l'aide d'artisans locaux, voire d'un architecte, qui seront garants du respect des règles élémentaires de construction et de sécurité (fondations, élévation des murs, couverture, électricité, plomberie...) ainsi que de la qualité des matériaux utilisés.

Toute réalisation technique nécessite la production d'un plan, même succinct, à joindre au dossier. Ce plan devra comporter au minimum la superficie, la longueur, la largeur et la hauteur de la construction.

## ➤ 2] Projets culturels, à caractère sportif, social, éducatif

Parmi les projets culturels relevant du dispositif VVV/SI, peuvent être cités :

- l'accomplissement de spectacles (théâtre, chorégraphie, marionnettes, cirque...),
- l'organisation d'Olympiades,
- la conduite d'activités manuelles, musicales,
- la réalisation et la production de reportages

\* Cette liste n'est pas exhaustive. Le pré-requis de base est identique à tout projet de solidarité internationale, à savoir un partenariat Nord/Sud. Le champ culturel devient occasion d'échange et de partage, dans l'objectif de se rencontrer pour mieux se connaître et appréhender « l'autre » dans le respect de ce qu'il est et de ses différences.

Tout projet culturel émane d'une demande locale. Partenaires du Nord et du Sud, co-auteurs, élaborent et définissent ensemble les objectifs recherchés, déterminent les modalités de mise en œuvre et se soucient de l'évaluation du projet.

Dans l'esprit, le projet culturel ne se limite pas à un échange de vues ou d'expérience, mais :

- > il aboutit à une réalisation concrète (spectacles, Olympiades, reportages...),
- > il facilite la diffusion culturelle dans un domaine donné, permet la sensibilisation et a un impact sur des thèmes relevant du développement, de l'éducation, de la formation, de l'insertion, des droits de l'Homme, des droits de l'Enfant...

## > **en conclusion**

Quel que soit le projet conduit, de construction ou culturel, il s'inscrit dans le cadre du développement local et est un formidable vecteur d'échanges et de connaissance de l'autre. Sa réussite est aussi fonction de la pérennité du partenariat entre un porteur de projet au Nord et un porteur de projet au Sud. Un chantier de solidarité internationale n'est pas le fruit d'une rencontre fugace et éphémère entre le Nord et le Sud. Il est souhaitable, voire recommandé, de reconduire, les années suivantes, des actions entre deux mêmes partenaires, sur de nouveaux thèmes issus de besoins locaux repérés par le partenaire du Sud.



# Les dons

- \* **Bien qu'il parte très souvent d'une bonne intention, le don n'est pas un acte à prendre à la légère et n'est pas toujours la meilleure solution pour atteindre l'objectif que les associations partenaires se sont fixé.**

Avant d'opter pour un don, il est important d'en interroger la pertinence. En effet, Il faut savoir que dans bien des cas le don a des conséquences très négatives sur l'économie locale puisqu'il crée de la concurrence et contribue à freiner lourdement son développement. De plus, en raison des coûts du transport, le don qui peut paraître, de prime abord moins onéreux, entraîne très souvent des coûts plus élevés que l'achat sur place.

**Pour être vraiment efficace, le don doit respecter certaines règles essentielles qui permettent d'éviter de faire « plus de mal que de bien ».**

# Le don de médicaments

- \* **Le médicament n'est pas un produit banal et peut présenter des risques pour la santé lorsqu'il n'est pas utilisé dans de bonnes conditions. La bonne volonté ne peut remplacer la compétence dans un domaine aussi sensible que celui de la santé, elle peut même induire des effets pervers.**

**Un grand nombre de dégâts sont occasionnés par des dons inadaptés. Les médicaments récupérés, collectés et acheminés vers les pays en développement :**

- > ne répondent pas le plus souvent aux besoins réels des populations destinataires,
- > ne respectent pas la politique tarifaire pharmaceutique du pays,
- > sont souvent inconnus des professionnels de santé locaux,
- > favorisent le marché pharmaceutique parallèle et les ventes illicites, etc.

Les dégâts provoqués par des dons inappropriés ont conduit de plus en plus de pays à décourager ou interdire les dons de médicaments et il est bon de rappeler un certain nombre de textes internationaux qui régissent les questions inhérentes aux dons de médicaments. L'Organisation Mondiale de la Santé a établi des principes directeurs relatifs aux dons de médicaments. Parmi eux on retiendra notamment que l'OMS rejette formellement la réutilisation de MNU (médicaments non utilisés) comme comportant trop de risques et favorise les médicaments provenant de sources fiables et conformes aux normes du pays donateur et qui font l'objet d'une liste nationale des médicaments essentiels.

Liste des Médicaments Essentiels - site Internet de l'OMS :

<http://www.who.int/medicines/publications/essentialmedicines/fr/index.html>

Ces médicaments doivent être facilement identifiables au moyen d'étiquettes et d'informations écrites, et comporter dans une langue comprise dans le pays, la DCI (dénomination commune internationale), le numéro du lot, la forme pharmaceutique, la teneur en principes actifs, le nom du fabricant, la quantité, les conditions de conservation et la date de péremption. Les conditions de conservation des médicaments doivent être strictement respectées. Le donateur devra donner au bénéficiaire toutes les informations concernant son envoi et prendre en charge l'ensemble des frais (coût de stockage, transport, distribution, et éventuellement taxes et impôts).

Au lieu de donner des médicaments non utilisés, il est vivement recommandé de financer des médicaments génériques pour vos partenaires. Ceci doit se faire dans le cadre de la politique de santé locale, sous la responsabilité d'un professionnel de santé et en conformité avec la liste de médicaments essentiels établie par le pays destinataire.

\* **L'initiative de Bamako est un ensemble de réformes politiques élaborées face à la dégradation rapide des systèmes de santé dans les pays en développement dans les années 70 et 80. Elle a pour but d'assurer à l'ensemble de la population l'accès aux services de soins de santé primaires et de restaurer la confiance des usagers dans les services de santé publics en les réorganisant afin que la communauté gère et contrôle les fonds collectés par les établissements de santé locaux. L'implication des communautés est un élément fondamental de ce processus qui comporte 4 éléments clés :**

- > la revitalisation et l'extension des services de santé au niveau périphérique (villages, populations isolées),
- > l'utilisation systématique des médicaments essentiels génériques produits si possible localement,
- > le partage des coûts de fonctionnement par le financement communautaire, pour améliorer et étendre les services en vue de couvrir quelques coûts opérationnels locaux,
- > la participation financière des utilisateurs et l'implication dans la gestion de la population au travers d'un contrôle communautaire.

Il est rappelé que la loi n°2007-248 (article 32) du code de la santé publique, conformément au droit communautaire, interdit toute utilisation des médicaments non utilisés (MNU) à des fins humanitaires.



# Le don de livres

**Le livre est un élément primordial pour la culture mais il est également un objet économique. Il est important que le don de livres soit un acte responsable et qu'il résulte d'une réflexion partagée sur l'adéquation entre l'offre et la demande du destinataire ainsi que sur les effets négatifs qu'il pourrait entraîner dans le pays auquel il est destiné.**

Un certain nombre de professionnels et d'institutions (association Culture et Développement) ont élaboré la Charte du don de livres afin d'aider tous ceux qui pratiquent le don de livres en rappelant certains principes fondamentaux. Selon ces principes, il est important de :

- Mener une réflexion commune entre l'organisme donateur et l'organisme destinataire pour cibler au mieux les besoins du destinataire (en fonction de ses propres ressources documentaires, du public concerné, des locaux où les livres seront proposés aux lecteurs, etc.) de façon à rechercher ensemble la meilleure adéquation possible entre cette demande et l'offre envisagée.
- Veiller à ce que le don n'ait pas d'effets négatifs sur le marché du livre - édition et librairie - dans le pays destinataire. Il peut être complété par un achat de livres édités localement afin d'acquérir des ouvrages d'auteurs locaux et de favoriser le marché du livre du pays.
- Préférer la qualité à la quantité.
- Obtenir l'aval des établissements et organismes locaux compétents car ils sont les mieux à même de valider la pertinence du don (langue, adéquation des manuels scolaires aux programmes scolaires,...)
- Intégrer le don de livre dans un projet global qui permettra d'en assurer la pertinence et la pérennité au travers notamment de la formation d'un personnel apte au suivi du programme (réception, classement, distribution de livres, animation des bibliothèques), etc.
- Etablir à l'avance les conditions de réception des dons, de leur transport et de leur distribution.

\* **Charte du don du livre - site internet de Culture et Développement :**  
<http://www.culture-developpement.asso.fr/site/La-Charte-du-don-de-livres>



# éducation au développement et à la solidarité internationale : préparation et restitution

## > Introduction :

- \* L'Éducation au développement et à la Solidarité internationale (EAD/SI), c'est éduquer les citoyens à la solidarité pour une meilleure prise de conscience de la problématique du développement et de la solidarité internationale mais aussi construire des rapports sociaux et économiques équitables et un développement durable pour toute la population mondiale.

Il existe différentes manières d'appréhender l'Éducation au développement et à la Solidarité internationale. Néanmoins, les acteurs impliqués dans la solidarité internationale, notamment les associations et réseaux regroupés au sein de la plate-forme EDUCASOL, s'accordent sur plusieurs objectifs propres à l'Éducation au développement et à la Solidarité internationale :

- > proposer une réflexion critique sur les relations Nord-Sud et sur les conséquences des actions mises en œuvre,
- > tenter de mettre en évidence les interdépendances entre le Nord et le Sud dans le processus de mondialisation, les mécanismes, souvent complexes, sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles,
- > préconiser le changement positif des attitudes, des mentalités et des valeurs pour accéder à un monde plus juste.

## > 1] L'EAD/SI : un volet fondamental au sein des dispositifs JSI et VVV/SI

- \* Les notions d'aide et de coopération internationale à la source de l'EAD/SI

Le concept d'EAD/SI trouve son origine dans les initiatives d'aide et de coopération internationale mises en œuvre dans les pays dits du Sud ou pays en voie de développement par les pays dits du Nord ou pays développés.

Le but de toute initiative de solidarité internationale est de contribuer à améliorer le quotidien des populations locales. Les dispositifs JSI et VVV/SI ont pour particularité de permettre à des jeunes du Nord et du Sud d'échanger et de mettre en œuvre conjointement un projet de développement sur une période donnée en lien avec les partenaires locaux.

C'est ainsi que les jeunes apprennent les uns des autres de par leurs différences culturelles mais aussi leurs ressemblances ; c'est pourquoi la dimension interculturelle est au cœur de l'échange.

- › Apprendre de l'Autre qui a une autre vision du monde
- › Echanger des savoirs
- › Aller à la rencontre et valoriser les richesses culturelles et humaines
- › Créer les conditions d'un dialogue basé sur le respect mutuel et l'égalité
- › Adopter des attitudes citoyennes dans l'utilisation des sources d'énergie, dans la lutte contre le gaspillage, dans le respect de l'environnement

### \* **Un processus d'engagement dans la durée**

Lorsque les jeunes choisissent de s'investir dans une action de solidarité internationale, ils s'inscrivent dans un processus de longue durée qui se prépare et se prolonge bien après l'action de solidarité. En effet, l'action ne se limite pas strictement au séjour mais commence bien avant et se finit bien après. Ces phases de préparation et de restitution se révèlent être fondamentales au groupe de jeunes pour s'approprier l'action mais aussi pour apprendre à travailler collectivement, pour connaître les partenaires avec qui l'action est mise en œuvre, pour réfléchir au sens de son action. Le moment du bilan est aussi l'occasion de porter un regard critique sur l'expérience vécue et choisir de poursuivre son engagement dans la solidarité internationale.

- › Adopter une démarche pédagogique : s'informer - comprendre - agir
- › Inscrire son action dans le temps
- › Prendre des responsabilités et des initiatives
- › Effectuer le bilan collectivement et individuellement

## ➤ **2] Partager son expérience avec d'autres jeunes et adultes impliqués dans des actions de solidarité internationale mais aussi avec un public non engagé**

\* **Chaque jeune a vécu une expérience souvent inédite et au retour, son témoignage peut bénéficier à tous. La restitution est souvent l'occasion de raconter son vécu.**

- › Témoigner pour donner envie à d'autres de s'engager dans une action de solidarité internationale,
- › Valoriser le partenariat et mettre la réciprocité au cœur de l'action,
- › Créer une dynamique locale dans sa ville, son village, son quartier, son lycée, les écoles, etc.

**Trois types de public peuvent être visés :**

- › Les jeunes et adultes du Nord et du Sud impliqués directement dans l'action d'échange, de la préparation jusqu'au bilan de l'action de solidarité internationale,

- > L'entourage proche, les partenaires techniques (parrain, structures d'accompagnement, etc.), les partenaires financiers (collectivités locales) ayant suivi et appuyé l'action,
- > Le « grand » public au niveau de la commune, du village, du quartier, du lycée, de l'université, dans les écoles, etc.

## > 3] Utiliser des outils pédagogiques et participer à des temps forts

- \* **L'un des temps forts du partage d'expériences et de rencontres avec l'ensemble des porteurs de projet provenant du monde entier :** la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI).

Chaque année, durant la troisième semaine du mois de novembre, s'organisent plusieurs événements à travers la France et l'Europe afin de sensibiliser à la solidarité internationale.

<http://www.lasemaine.org/>

- \* **Plusieurs outils sont mis à la disposition des jeunes porteurs de projets afin de valoriser leur action de solidarité internationale et leur engagement :**

### **La Plate-forme de Blogs Solidaires du Monde (SDM)**

Lancée à l'initiative de l'Agence Française de Développement, Solidaires du Monde est une plate-forme de blogs destinée à tous les internautes intéressés par la solidarité internationale. L'expérience et l'information sont au cœur du projet Solidaires du Monde. Chaque jeune porteur de projets a ainsi la possibilité de :

- > créer son propre blog pour partager ses projets et présenter ses photographies et ses vidéos, et de cette façon donner de la visibilité à son action,
- > présenter les personnes avec lesquelles il travaille ou qu'il a rencontrées tout au long de son projet,
- > entrer en conversation avec d'autres acteurs de la solidarité, d'autres blogueurs intéressés par les mêmes thématiques,
- > ou tout simplement lire et s'informer...

<http://www.solidairesdumonde.org/>

### **Autres outils à l'initiative du groupe de jeunes : exposition-photos, productions artistiques, etc.**

- > Autres supports :

Centres de documentation RITIMO : <http://www.ritimo.org/>





